



Photo d'exemples avec de réelles marques

Par **Lilive78**, le **21/03/2010 à 12:49**

Bonjour, et merci d'avance de l'intérêt que vous porterez à ma question bien énigmatique.
Photographe depuis 10 ans en amateur avertit, je viens de monter ma société en auto-entreprise pour proposer mes compétences à des fins publicitaires.
Je suis spécialisé dans les photos de produits et n'ayant pas eu encore de clients, j'ai dû réaliser un book visible sur internet avec des photos que j'ai réalisées de produits de marque existants.
Il y a parmi ces photos, des objets comme des montres "LOT*S", Un rouge à lèvres "BOURG**S" etc... Bref, quelques photos où les marques commerciales sont bien visibles sur le produit. D'autres photos où j'ai même rajouté le logo et plus sur la page.
Ma question est la suivante :
Ai-je le droit d'utiliser ces images pour montrer mon savoir faire en sachant que je n'ai jamais travaillé pour elles ? Est-ce que la mention inscrite sous mon site "Publicités non contractuelles" suffit à éclaircir les choses pour les visiteurs qui viendraient se renseigner sur moi ?
Si ce n'est pas le cas, existe-t'il une phrase à inscrire pour que je puisse conserver ces images sur mon site pro ?
Merci de vos réponses.
Cdt